Votre bulletin communal d'informations

LE FAMPOLOIS

BARBECUE ET ANIMATION MUSICALE DE 11H30 A 17H

PLACE DU 19 MARS PAR LOISIRS ET FETES

FRITERIE A PARTIR DE 11H

DATES A RETENIR

SAMEDI 14 JUIN	20H	**GALA DE DANSE**	SALLE DES FETES	TALONS POINTES
MERCREDI 18 JUIN	18H30	**CEREMONIE DU 18 JUIN**	MONUMENT	MUNICIPALITE
JEUDI 19 JUIN	18H	**REUNION PUBLIQUE**	SALLE DES FETES	MUNICIPALITE
SAMEDI 21 JUIN	11H/17H	**FETE DE L'ECOLE**	ECOLE	ECOLE ET LES PARENTS D'ELEVES
	19H/22H	**FETE DE LA MUSIQUE**	ECOLES	MUNICIPALITE
DIMANCHE 22 JUIN	9H	**BALL TRAP**	DEPOT A CASSONS	LA CHASSE
	9H	**MARCHE VITALITE**	FERME MIREILLE	HERBALIFE

Juin 2014 n° 290

Exposition des Ateliers Créatifs Adultes

Le 3 Mai dernier la Ferme de Mireille ouvrait de nouveau ses portes sur une belle exposition d'objets divers. Merci à ceux qui, par leur visite, nous ont apporté beaucoup d'enthousiasme dans ce travail.

L'atelier reste ouvert à toute personne qui souhaite acquérir, faire réaliser des objets ou simplement partager avec nous un bon moment de convivialité.
L'atelier vous accueille :
* pour la poterie > mercredi de 17h à 20h et jeudi de 14h à 17h
* Pour le home-déco > vendredi de 14h à 17h (fermé pendant les vacances scolaires)

Cérémonie du 8 Mai

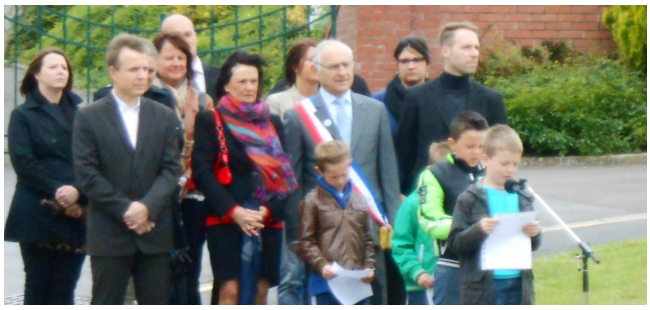

Dirigée de main de maître par Christian HEQUET pour les Anciens Combattants et par Samuel WATEL pour le Conseil Municipal, une cérémonie digne de ce nom a été organisée en souvenir du 8 Mai 1945.
La montée des couleurs a été assurée par Didier LEDHE.
Le ban a été ouvert par la musique Sainte Cécile. Le dépôt de gerbes assuré par Monsieur le Maire assisté de Nadine MERESSE, son Adjointe.
Un appel en faveur de la paix a été évoqué dans les poèmes des enfants de la classe de Madame HOGUET.
Après la lecture du message du Ministre des Anciens Combattants, la Musique Sainte Cécile a fermé le ban.
La cérémonie s'est terminée par un vin d'honneur à la Mairie. Nombreuses sont les personnes qui ont assisté à cette célébration du 8 Mai : notamment les Présidents d'Associations, les Enseignants et de nombreux parents et amis.

Fampoux les Bains

Fampoux s'est découvert une nouvelle vocation en accueillant les curistes de « Frou Frou les Bains ». Entre coupé de chants populaires et de théâtre, la troupe « l'Echo des Lez'Arts » a su par cette mini comédie musicale nous faire passer un très bon moment. C'est avec plaisir que nous les accueillerons de nouveau.

«Les mamans ça pardonne toujours : c'est venu au monde pour ça» Alexandre DUMAS Père

Samedi soir, à la salle des fêtes, le Conseil Municipal a rendu **hommage aux mamans et aux papas** du village. Quelques enfants ont récité des poèmes et M. le Maire a lu quelques citations.

«Le temps qu'un homme comprenne que son père avait sans doute raison, il a généralement un fils qui pense qu'il a tort»
Charles WADSWORTH

La manifestation s'est terminée par un vin d'honneur chaque maman est repartie avec un rosier en pot et chaque papa avec un cœur en chocolat.

« Une partie de pétanque ça fait plaisir... »

Voilà ce que ce sont dit les seize équipes engagées dans ce tournoi par **La Plume Fampoloise**.

Malgré le temps plutôt désagréable la bonne humeur était au rendez vous.
A l'année prochaine.

FETE DE LA MUSIQUE

organisée par la Municipalité

SAMEDI 21 JUIN
de 19h à 22h
dans la cour de l'Ecole
sous le préau

Animations musicales variées

RESTAURATION SUR PLACE
(sandwichs/barbecue/frites)
Réservation au 06.99.51.62.61
VENEZ EN FAMILLE ET AVEC VOS AMIS

MARCHE VITALITE

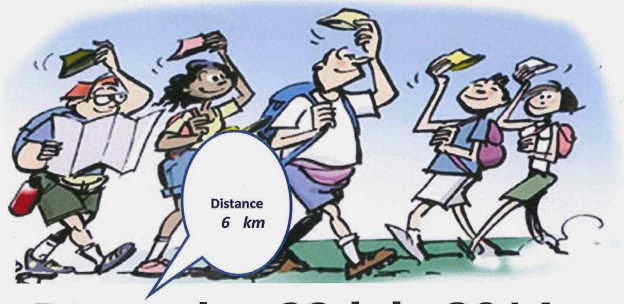

Dimanche 22 juin 2014
RANDONNEE PEDESTRE
Départ **9 h «Ferme Mireille»** rue de l'Eglise (près de la mairie)

FAMPOUX

Organisée par
Corinne Ledhé
Renseignements et **inscription obligatoire**
Au
06 19 90 01 27

Venez nombreux partager ce moment convivial avec vos amis, famille...

Cette Randonnée est organisée au profit de SOS VILLAGE d'enfants France : Village de Calais

SOS VILLAGES D'ENFANTS FRANCE
Pour que frères et sœurs partagent la même enfance - www.sosve.org

HERBALIFE
Distributeur Indépendant

BALL-TRAP

organisé par la Société de Chasse

DIMANCHE 22 JUIN

à partir de 9 h au dépôt à végétaux
Route de Monchy-le-Preux

Buvette et restauration sur place

ANIMATIONS POUR TOUS :

Deux stands de tir aux plateaux d'argile
- Un stand de tir à la boule pour ceux qui veulent s'essayer au tir au fusil de chasse sans risque.
-Un stand carabine à plomb pour les plus jeunes.

NOMBREUX LOTS À GAGNER

Le tout dans une ambiance de sécurité et de convivialité

CHIENS DANGEREUX : Rappel des règles pour prévenir les accidents

Il nous a paru utile de rappeler les règles et obligations qui incombent à chaque propriétaire de chien en général.

Si vous possédez, ou envisagez d'acquérir un chien, **vous en êtes responsable** vis-à-vis des personnes, accompagnées ou non d'animaux, que vous pouvez croiser.

Veiller à garder votre chien chez vous ou à vos côtés dans les meilleures conditions de sécurité. **Il vous appartient de prendre toutes les mesures adaptées pour l'empêcher d'aller seul sur la voie publique**. Vous devez aussi garder le contrôle de votre animal en toutes circonstances.

Ne laissez jamais votre chien seul en présence d'un enfant. Appelez l'attention des enfants sur la nécessité d'être prudents envers votre animal de compagnie : pas de cri, de geste brusque ni de brutalité.

N'oubliez pas de le faire identifier (par tatouage ou puce électronique). Vous devez être attentif à son état de santé qui peut être à l'origine de modifications de son comportement.

Votre chien n'obéit pas et vous éprouvez des difficultés à le maîtriser ? Consultez un vétérinaire qui pourra vous mettre en relation avec un éducateur canin.

Rappel pour les chiens dits « dangereux » :

Votre chien appartient à la 1ère catégorie (chien d'attaque) : vous ne devez pas l'emmener dans les transports en commun, les lieux publics et d'une manière générale dans les locaux ouverts au public, à l'exception de la voie publique . Votre chien ne doit pas rester dans les parties communes des immeubles collectifs. Dans tous les autres lieux dans lesquels sa présence n'est pas interdite, **vous devez obligatoirement le tenir en laisse et muselé**.

Votre chien appartient à la 2ème catégorie (chien de garde et de défense) : il doit être tenu en laisse et muselé dans les lieux publics et les transports en commun.

Dans ces deux cas, vous devez être titulaire d'un permis de détention délivré par le Maire de votre domicile.
Pour les formalités, merci de prendre contact avec le **Secrétariat de Mairie au 03.21.55.41.33**

« Les accidents ne sont pas une fatalité.
Respectez et faites respecter les règles de bon sens et de précaution et restez toujours vigilants. »

CONSEIL HABITAT

Des aides pour l'amélioration et l'adaptation de votre logement. Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur. Le PACT s'engage avec vous dans votre projet.

Contacter le PACT du Pas de Calais - 06, Rue Jean Bodel - 03.21.51.23.55 / contact@pact-pasdecalais.fr

Conseil : pour la modification d'un élément extérieur de l'immeuble (couverture, menuiseries extérieures, par ex.) la déclaration préalable en Mairie est obligatoire. **Important** ! Ne commencez pas les travaux avant d'avoir obtenu les accords de subvention.

Le PACT propose différentes prestations (étude de financement, définition du projet technique, démarches administratives, plans avant et après travaux, maîtrise d'œuvre, vérification et réception des travaux…) Les techniciens du PACT réalisent également les diagnostics obligatoires. Venez avec vos devis les Conseillers Habitat vous orienteront vers les financeurs et **suivront votre dossier jusqu'au versement des subventions**.

PREPARATION D'UNE EXPOSITION SUR LE CENTENAIRE DE LA GUERRE 14/18

Impossible de faire l'impasse sur le centenaire de la guerre 14/18.
L'année 2014 s'annonce cruciale en termes d'évènements commémoratifs.

C'est pourquoi **les enfants de l'école Paul Verlaine ont travaillé avec leurs enseignants afin de préparer une exposition liée à cet évènement**.

Guillaume et Sébastien en Service civique ont proposé d'accompagner l'école dans ce projet en préparant également des photos du village témoignant de cette époque.

Tous les Fampolois sont donc invités à venir découvrir cette exposition le 6 juin (de 9h à 12h et de 14 h à 16 h) **ainsi que le 7 juin** (de 9h à 12 h) **en mairie.**

ACCUEIL ÉTÉ 2014

Bientôt les vacances !
Cette année l'accueil de loisirs de Fampoux s'envolera pour **l'Afrique du lundi 7 juillet au Vendredi 1er août 2014 inclus.** Les dossiers d'inscription sont disponibles en mairie depuis le lundi 2 juin. Il sera possible de s'inscrire jusqu'au 21 juin inclus (dernier délai). **Deux accueils** seront mis en place**, l'un pour les jeunes de 3 à 11 ans** et **l'autre pour les ados de 12 à 15 ans.**

Afin de préparer au mieux cet accueil, les ados ont été invités à participer à une rencontre en Mairie le 16 Mai dernier (voir photo ci-jointe). C'est avec des idées plein la tête qu'ils sont venus, ils ont pu ainsi échanger avec quelques élus et animateurs.
Au programme de ce centre pour les 3 / 11 ans : Chants africains, Funny Parc, Tchicou Parc, Djembé, Arras Beach, danse africaine, Koh-lanta, activités culinaires, sportives et manuelles, piscine, Tour de France sur Arras pour les plus grands et sortie à la Mer ….
Au programme des ados : danse africaine, pêche, javelot, tour de France, camping, activités nautiques, Koh lanta, Olympiades, Paintball. **Ainsi qu'une journée à la Mer de Sable pour tous.**

CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

Lors de la réunion du 16 Mai en Mairie Anne TELLIER et Alice DUMONT, Conseillères Municipales, ont souhaité faire revivre le Conseil Municipal Jeunes.
Les jeunes, à partir de 12 ans, qui sont intéressés par cette initiative peuvent se rapprocher du Secrétariat de Mairie. Plus amples renseignements vous seront communiqués dans un prochain Fampolois.

Pourquoi y participer ?
Le CMJ permet de :
⇒ proposer et élaborer des projets pour la commune,
⇒ Travailler en groupe, rencontrer d'autres jeunes,
⇒ Partager et confronter des avis,
⇒ Découvrir et comprendre le fonctionnement de la commune,
⇒ Rencontrer et dialoguer avec les élus et les acteurs locaux (membres des Associations, Clubs Sportifs…)

Qu'est ce qu'on y fait ?
On propose des idées, des actions, on se place dans une démarche de projets, on échange, on apprend, on grandit…
« ALORS ÇA T'INTERESSE DE PROPOSER TES IDEES » ?

FETE DE L'ECOLE

Cette année, **la fête est fixée au 21 juin prochain dans la cour de l'école.**
Au programme, des **danses préparées par les enfants de maternelle de 11 h à 12h** puis **une restauration de 12h à 14h** (formule sandwichs /barbecue/ frites) proposée et prise en charge par les parents d'élèves. **L'après-midi de 14h à 15h** : danses des plus grands (CP / CE / CM) puis **kermesse avec stands de 15h à 17h.**

Afin d'organiser au mieux cette restauration merci de bien vouloir pré-réserver au 06.99.51.62.61.

NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

La Commission Education se réunira à nouveau Mercredi 11 Juin à 18h. **Une réunion publique d'information**, pour tous les parents, est prévue le **Jeudi 19 Juin à 18h à la Salle des Fêtes**. La Municipalité pourra répondre aux questions après un exposé sous forme de diaporama.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni **le Mardi 29 avril deux mille quatorze** à vingt heures au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Géry COULON**, Maire, suite à la convocation du **Mercredi 23 avril deux mille quatorze.**

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 14 avril 2014

…… celui-ci est approuvé à l'unanimité

Compte de gestion 2013 du Percepteur

Monsieur le Maire rappelle brièvement la définition du Budget puis il donne lecture du compte de gestion de la trésorerie municipale d'Arras Banlieue qui fait apparaître un résultat global excédentaire de 93 634.61 €.

Compte administratif 2013

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif qui reprend :

Un déficit d'investissement de 162 663.62 €,

Un excédent de fonctionnement de 256 298.23 €

Afin d'abonder ce besoin d'investissement, Monsieur le Maire propose de capitaliser une partie de l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour un montant de 162 663.62 € soit un résultat global excédentaire de 93 634.61 € conforme au résultat du compte de gestion.

Monsieur le Maire se retire pour le vote du compte administratif. Monsieur Guy CROCQFER, 1er Adjoint, assure alors la Présidence. Le compte administratif 2013 est approuvé par le Conseil Municipal ainsi que l'affectation des résultats proposés par le Maire :

A 11 VOIX POUR 3 VOIX CONTRE

Budget Primitif 2014

Monsieur le Maire rappelle l'importance des investissements réalisés au cours des dernières années :

2011 : 299 300 €

2012 : 318 300 €

2013 : 421 800 €

Puis a présenté schématiquement le B.P. 2014 de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses 980 671.00 €

Recettes 1 037 336.61 €

D'où un excédent de fonctionnement non affecté de 56 665.61 €

Section d'investissement

Dépenses 322 613.62 €

Recettes 322 613.62 €

Après concertation, le Budget Primitif 2014 est approuvé par le Conseil Municipal

A 12 VOIX POUR 3 VOIX CONTRE

Vote des taxes directes locales 2014

Après consultation de la Trésorerie et conformément à l'avis des membres de la Commission des finances et de la réunion de concertation, Monsieur le Maire propose d'appliquer pour l'année 2014 les taux suivants :

7.00 % : taxe d'habitation,

14.29 % : taxe foncière bâti,

35.40 % : taxe foncière non bâti.

Ce qui place encore FAMPOUX dans les 4 meilleures communes de la Communauté Urbaine en matière de taxe d'habitation.

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter cette délibération

A 12 VOIX POUR 2 VOIX CONTRE 1 ABSTENTION

ELECTIONS EUROPEENNES

1 LUTTE OUVRIERE FAIRE ENTENDRE LE CAMP DES TRAVAILLEURS M. Éric PECQUEUR : **3,10%**
2 LISTE EUROPE ECOLOGIE Mme Karima DELLI : **9,76%**
3 FÉMINISTES POUR UNE EUROPE SOLIDAIRE Mme Lisa PLEINTEL : **0,00%**
4 RADICALEMENT CITOYEN M. Damien COURCOUX : **0,00%**
5 CITOYENS DU VOTE BLANC Mme Sophie ALLIGIER : **0,44%**
6 POUR UNE EUROPE DES TRAVAILLEURS ET DES PEUPLES ENVOYONS VALSER L'AUSTERITE ET LE GOUVERNEMENT! Mme Christine POUPIN : **0,44%**
7 EUROPE DÉCROISSANCE NORD-OUEST M. Tristan DUVAL : **0,00%**
8 UPR NORD-OUEST M. François-Xavier GRISON : **0,44%**
9 NON A L'AUSTÉRITÉ. POUR L'HUMAIN D'ABORD LISTE DU FRONT DE GAUCHE M. Jacky HENIN : **3,33%**
10 NOUS CITOYENS M. André-Paul LECLERCQ : **1,33%**
11 UDI MODEM LES EUROPÉENS M. Dominique RIQUET : **11,53%**
12 CHOISIR NOTRE EUROPE M. Gilles PARGNEAUX : **9,53%**
13 NOUVELLE DONNE M. Arthur DEVRIENDT : **3,77%**
14 ESPÉRANTO LANGUE COMMUNE EQUITABLE POUR L'EUROPE Mme Christine PIETERS : **0,00%**
15 POUR LA FRANCE, AGIR EN EUROPE AVEC JÉRÔME LAVRILLEUX M. Jérôme LAVRILLEUX : **17,07%**
16 LISTE BLEU MARINE. OUI A LA FRANCE, NON A BRUXELLES Mme Marine LE PEN : **33,26%**
17 EUROPE CITOYENNE Mme Chantal SAYARET : **0,22%**
18 PARTI FÉDÉRALISTE EUROPÉEN M. Cédric SUZANNE : **0,22%**
19 DEBOUT LA FRANCE ! NI SYSTÈME NI EXTRÊMES AVEC NICOLAS DUPONT-AIGNAN M. Jean-Philippe TANGUY : **4,88%**
20 COMMUNISTES M. Louis-Daniel GOURMELEN : **0,00%**
21 LES PIRATES POUR UNE EUROPE DES CITOYENS M. Didier URSCHITZ : **0,00%**
22 FORCE VIE NORD OUEST M. Cyril BRUN : **0,67%**

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits :	**905**		
Abstentions :	**431**	**47,62 %**	
Votants :	**474**	**52,38%**	
Blancs :	**18**	**1,99%**	**3,80%**
Nuls :	**5**	**0,55 %**	**1,05%**
Exprimés :	**451**	**49,83%**	**95,15%**

En raison des arrondis à la deuxième décimale, la somme des pourcentages exprimés peut ne pas être égale à 100%.

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES POUR L'ANNÉE 2014

Le Samedi 7 Juin à 10h30 en Mairie - Toute personne peut y assister.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 1er JUILLET à 20h en Mairie

TRIBUNE LIBRE

Exceptionnellement, par manque de place, il n'y aura pas de tribune libre ce mois-ci.

UN NOUVEL ENSEIGNANT A LA PROCHAINE RENTREE SCOLAIRE

Mme Mauricette HENRY, Fampoloise et enseignante titulaire depuis 17 ans, est nommée à l'école Paul Verlaine dans la classe des tout petits.

Mme HENRY était affectée jusque-là à Arras (école maternelle Pierre BAUDEL).

Bienvenue à elle.

DÉPÔT À INERTES ET À VÉGÉTAUX

DU LUNDI AU VENDREDI: DE 8H/12H30 - 13H/17H **SAMEDI** FERME
FERMETURE LE LUNDI 9 JUIN

DÉCHETTERIE DE SAINT-LAURENT BLANGY

DU LUNDI AU SAMEDI 9H/12H30 - 13H30/19H - DIMANCHE 9H/ 12H30

COLLECTE ORDURES MENAGERES

LES JEUDIS 5, 12, 19 ET 26 JUIN 2014 ET 3 JUILLET

COLLECTIF TRI SÉLECTIF (BAC JAUNE)

LES JEUDIS 5 ET 19 JUIN 2014 ET 3 JUILLET

CHENIL COMMUNAUTAIRE : Av J. Catoire Arras T. 03 21 55 46 10

ASSISTANTE SOCIALE : Mme DUMONT - Bât Le Vercors - 62223 SAINT NICOLAS - Tél. 03.21.15.21.00

AUX JEUNES DE 16 ANS

Si, à compter du jour de vos 16 ans, vous n'avez toujours pas reçu de convocation pour votre inscription au recensement militaire, veuillez vous présenter en Mairie avec votre carte d'identité et le livret de famille. À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Cette attestation est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans.

MEDIATHEQUE DE FAMPOUX

LUNDI de 16H30 à 18H30
MERCREDI de 14H à 17H30
SAMEDI de 9H30 à 12H

BUS ACCES AU DROIT

Le bus de la CUA du Point d'Accès au Droit Mobile sera présent à Fampoux, Place de la Mairie le **JEUDI 19 JUIN** de 9h à 12h. C'est un lieu d'accueil gratuit itinérant, d'écoute, d'aide et d'information juridique et judiciaire destiné à l'ensemble des citoyens de la CUA. **(passage trimestriel)**

RAM LES CAPUCINES

Prochaine permanence du Relais des Assistantes Maternelles :
Mme SAVY, Responsable du RAM vous donne à nouveau rendez-vous **sur Fampoux** le **JEUDI 26 JUIN 2014 à la salle des fêtes de 9h30 à 11h30.**

LE COMPOSTAGE : QU'EST CE QUE C'EST ?

Le compostage est un procédé de dégradation naturelle des déchets de cuisine et de jardin. Il en résulte un produit comparable au terreau : le compost.

Pourquoi composter ?

- Le compost obtenu est un fertilisant d'excellente qualité qui peut être utilisé pour tous vos instants de jardinage.
- En compostant vous participez à la réduction du volume de vos ordures ménagères. Selon l'ADEME, 40kg / hab / an de déchets peuvent être compostés.
- Moins de déchets c'est moins de pollution due au transport.
  Halte aux idées reçues !
- Un composteur n'attire pas les rongeurs.
- Si vous respectez quelques règles simples, votre composteur n'émet pas de mauvaises odeurs.
  Comment acquérir un composteur ?
  Le SMAV vous propose des composteurs de différentes tailles à petits prix.

  Pour plus d'informations, contactez le Point Info Déchets au **0 800 62 10 62**

Nom et fonction	Délégations		
Géry COULON Maire	Education, Urbanisme, Fleurissement	Mardi Samedi	17h à 18h 10h30 à 12h
Guy CROCQFER 1er Adjoint	Travaux, Marais, Cimetière, Responsable du dépôt à inertes	Samedi	10h -11h
Nadine MERESSE 2e Adjointe	Organisation et suivi des Fêtes Communales	Mercredi	11h à 12h
Didier LEDHE 3e Adjoint	Finances, Gestion du Personnel, Président du CCAS	Samedi	11h à 12h

Le Fampolois: Magazine Municipal du village de FAMPOUX n°290, juin 2014
édité à 480 exemplaires
Mairie - Place de l'Église - 62118 FAMPOUX 03.21.55.41.33 - mairiefampoux@nordnet.fr
Directeur de publication: Géry COULON,
Rédactrice : Danièle HERMANT
Création : Secrétariat de Mairie.
Imprimé par nos soins
Ne pas jeter sur la voie publique

SITE INTERNET DE LA COMMUNE
fampoux.fr

OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

☎ 03.21.55.41.33 mairiefampoux@nordnet.fr

Le matin : du lundi au samedi de 9h à 12h
L'après-midi : lundi, mercredi et vendredi de 14h à 16h

Attribution des subventions aux associations

Il est proposé d'attribuer au titre de l'année 2014 les subventions suivantes aux différentes associations communales. …….

Le Conseil Municipal décide de fixer les subventions, conformément aux propositions de la réunion de concertation. Ces subventions seront versées sur présentation des bilans financiers et des documents (statuts) à jour. **A 12 VOIX POUR 3 ABSTENTIONS**

Tarifs communaux année 2014 (applicables au 1er Mai)

Monsieur le Maire propose les nouveaux tarifs suivants : …….

A 12 VOIX POUR 3 ABSTENTIONS

Tableau des effectifs du personnel

…….Cette proposition est adoptée : **A 12 VOIX POUR 3 ABSTENTIONS**

Régime indemnitaire de la Commune : instauration de la PFR (Prime de Fonctions et de Résultats)

……..Cette proposition a été adoptée **A 14 VOIX POUR 1 ABSTENTION**

Assistance technique d'aide aux communes

Monsieur le Maire rappelle que la convention d'assistance technique d'aide aux communes est arrivée à échéance au 31 décembre de l'année 2013 et porte sur des études de faisabilité concernant les travaux de voirie, de réseaux ou d'espaces verts, et comprend le conseil à maîtrise d'ouvrage ou des missions de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'un montant inférieur à 10000 €.

La Communauté Urbaine d'Arras a décidé de maintenir le coût de l'assistance technique à 1 € par habitant.

Afin d'harmoniser l'ensemble des échéances de ces conventions sur toutes les communes adhérentes, il est prévu que la durée soit portée à 3 ans soit un an renouvelable deux fois (fin au 31.12.2016).

Monsieur le Maire propose de poursuivre et de signer à nouveau la convention pour trois ans.

Cette proposition est adoptée A 15 VOIX POUR

Désignation d'un représentant de la commune à la FDE

Monsieur le Maire explique que par courrier du 5 Mars 2014 ; la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais (FDE) a demandé à l'ensemble des communes de délibérer afin de nommer les représentants au sein des diverses structures.

Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur Guy CROCQFER, 1er Adjoint, en qualité de représentant de la FDE du Pas-de-Calais.

Cette proposition est adoptée A 12 VOIX POUR 3 VOIX CONTRE

Assujettissement des locaux vacants à la taxe d'habitation

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du Code général des impôts permettant au Conseil d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

Celui-ci rappelle les conditions d'assujettissement des locaux ainsi que les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant seront à la charge de la collectivité.

Monsieur le Maire propose donc d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation, en effet, à défaut de délibération, c'est la Communauté Urbaine qui serait bénéficiaire de la taxe correspondante.

Cette proposition est adoptée A 12 VOIX POUR 3 ABSTENTIONS

Demande de subvention auprès de la CAF de l'Artois

…… Après discussion, cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Questions diverses :

Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs

…… Après concertation, les membres proposés sont désignés à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2014

SECTION DE FONCTIONNEMENT

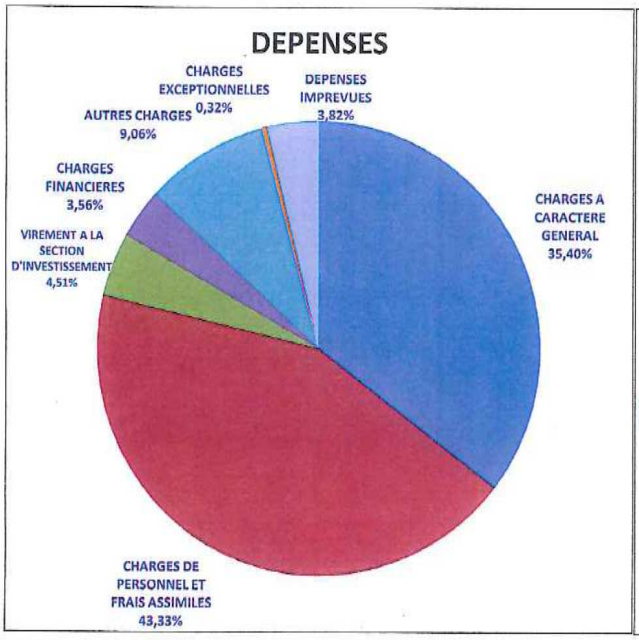

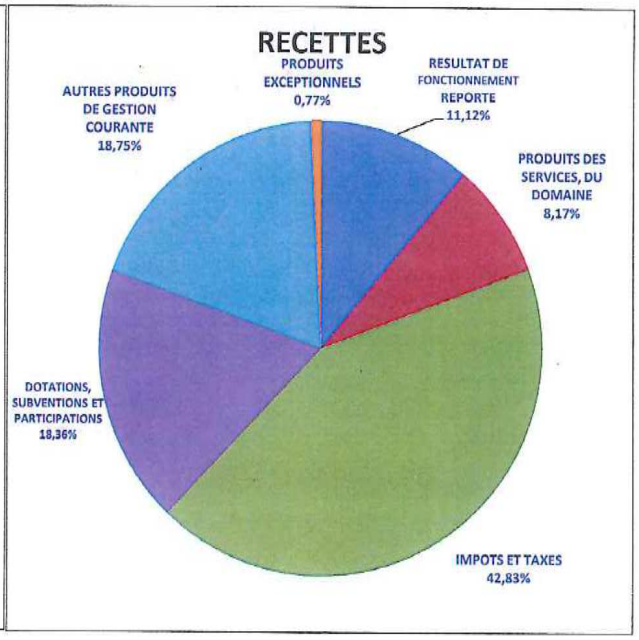
RECETTES
PRODUITS EXCEPTIONNELS 0,77%
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 11,12%
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE 18,75%
PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE 8,17%
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 18,36%
IMPOTS ET TAXES 42,83%

SECTION D'INVESTISSEMENT

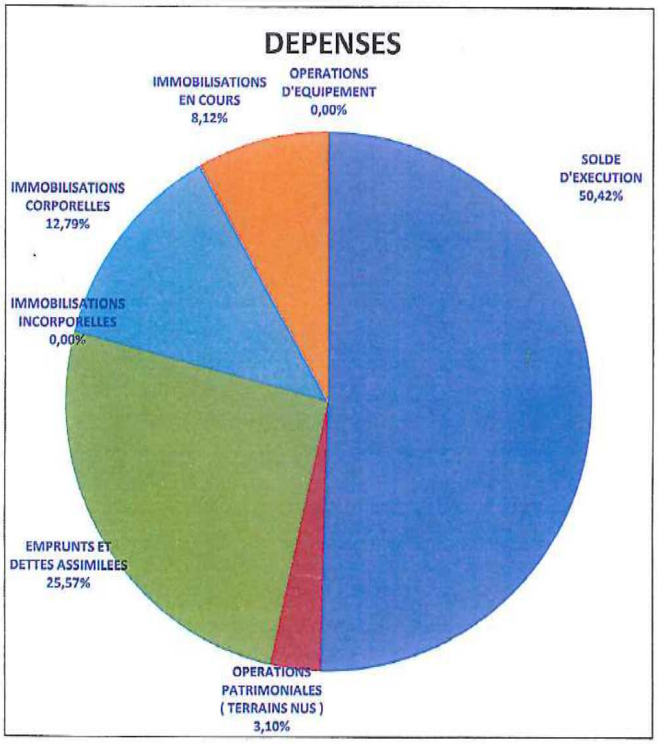

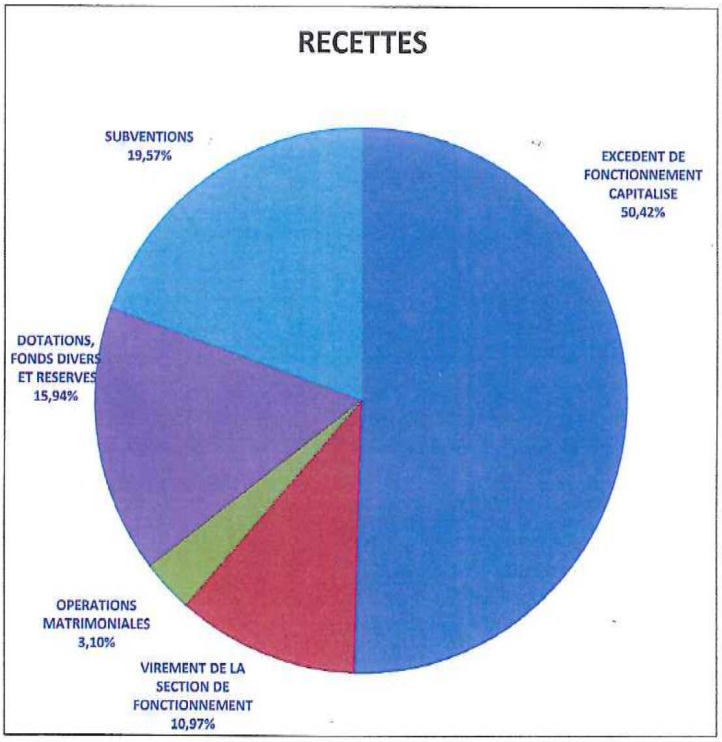
RECETTES
SUBVENTIONS 19,57%
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE 50,42%
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES 15,94%
OPERATIONS MATRIMONIALES 3,10%
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 10,97%

CARTE D'IDENTITE ATTENTION A LA VALIDITE

Vous pouvez demander le renouvellement de votre carte d'identité avant ou après sa date d'expiration. À compter du 1er janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) délivrées aux personnes majeures passera de **10 à 15 ans**. Attention, cette prolongation ne concernera pas les CNI délivrées aux mineurs qui resteront toujours valables **10 ans**. Cet allongement de 5 ans concernera à la fois :

- les nouvelles CNI délivrées à partir du 1er janvier 2014,
- les CNI délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

  Pour celles-ci la prolongation de 5 ans n'impliquera aucune démarche particulière de la part des usagers,

  La date de validité inscrite sur le titre n'étant pas modifiée.

Si vous projetez de voyager avec votre carte nationale d'identité, il est recommandé de consulter au préalable la rubrique Conseils aux voyageurs du ministère des Affaires étrangères :

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs

OPERATION TRANQUILLITE VACANCES (rappel)

Organisée par la police et la gendarmerie, étendue toute l'année, a pour objectif de prévenir les vols par effraction dans les habitations en l'absence des propriétaires.
Les résidents peuvent donc se signaler au service le plus proche de chez eux, en déposant un formulaire à télécharger sur le site : www.pas-de-calais.gouv.fr ou à retirer en Mairie.
En cas de soucis les forces de l'ordre préviennent personnellement le propriétaire ou la personne de son choix.
Service gratuit.

QUELQUES CONSEILS POUR PASSER DE BONNES VACANCES

BAIGNADE : avez-vous les bons réflexes ?

L'été approche et avec lui les vacances et les baignades à la mer, en rivière, en lac ou en piscine. Si vacances riment souvent avec insouciance, la baignade reste synonyme de vigilance. Petits et grands, quelques précautions simples vous permettront de passer des vacances en toute sérénité. L'Inpes édite une nouvelle brochure pour faire le point sur les différentes précautions à adopter : « Mode d'emploi de la baignade, pour un été en toute sécurité ».

A l'eau ? J'y vais ou je n'y vais pas ?

Se baigner en zone surveillée signifie être encadré par des professionnels et donc être secouru plus rapidement en cas de problème. **Choisissez les zones de baignade surveillées et renseignez-vous sur la nature des vagues, des courants et des marées dans le secteur où vous vous trouvez.**

A la plage, **respectez les consignes de sécurité signalées par les drapeaux de baignade** : drapeau vert : baignade surveillée et absence de danger particulier ; drapeau jaune : baignade dangereuse mais surveillée ; drapeau rouge : interdiction de se baigner.

J'y vais, mais…

Avant de vous baigner, prenez en compte votre forme physique : un repas copieux, la consommation d'alcool ou encore une exposition prolongée au soleil ne sont pas toujours compatibles avec une baignade en toute sécurité. **Ne vous baignez pas si vous ressentez le moindre frisson ou trouble physique**, et **ne surestimez pas votre niveau de natation** : il est plus difficile de nager en milieu naturel (mer, lac, rivière) qu'en piscine. Enfin, prévenez vos proches quand vous allez vous baigner. Entrez progressivement dans l'eau, et prenez garde aux vagues : leur zone d'impact et la zone qui suit (communément appelée « machine à laver ») sont dangereuses. En cas de danger, ne cherchez pas à lutter contre le courant et les vagues, vous risqueriez de vous épuiser.

Si vous êtes fatigué(e), allongez-vous sur le dos pour vous reposer. Cette position permet de dégager les voies aériennes et de respirer normalement pour pouvoir appeler de l'aide.

Avec les enfants : une surveillance de tous les instants

LES RISQUES SOLAIRES : se protéger du soleil, c'est protéger sa santé

L'intensité des UV est liée à l'horaire d'exposition et non à la chaleur ressentie. Lorsque le soleil est au plus haut, les rayons UV sont les plus dangereux. **Pour limiter les risques, évitez de vous exposer entre 12h et 16h**.

Un T-shirt sec, un chapeau à bord large et des lunettes de soleil constituent la panoplie la plus sûre et la plus simple contre les rayons UV. **Se couvrir est le meilleur moyen de limiter les risques liés au soleil**.

Les enfants et les adolescents sont plus vulnérables face au soleil. Ils ont une peau et des yeux plus fragiles et s'exposent plus souvent. **Pour limiter les risques, ils doivent donc être particulièrement protégés**.

En plus des vêtements, la crème est un filtre indispensable aux rayons du soleil. Pour limiter les risques, elle doit être appliquée soigneusement toutes les deux heures et systématiquement après la baignade. **Attention, la crème ne permet pas de s'exposer plus longtemps**.

Campagne organisée par l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé.

Julia JOLY

Née le 01/01/1940

Née et ayant toujours vécu à Fampoux, Julia JOLY fait partie de ces habitants de la commune qui ont œuvrés à la vie du village. Aujourd'hui retraitée, elle partage avec nous quelques souvenirs de sa jeunesse.

« *Je suis née à Fampoux en pleine guerre dans la maison de mes grands parents maternels rue des fours. De cette période triste je n'ai pas tellement de souvenirs, j'étais trop jeune mais vers les 5 ou 6 ans je sais qu'avec mes deux frères ainés nous avons fait la connaissance d'un oncle, un frère à mon père, qui revenait de la guerre après cinq ans de captivité (3 fois évadé, 3 fois repris) nous étions tous autour de lui à l'écouter nous raconter des choses pas gaies du tout, on l'adorait.*

Mon enfance à Fampoux au milieu d'une famille toute simple avec en tout 13 enfants. Mon père était mineur, ma mère au foyer, moi j'étais la première fille donc j'ai commencé très vite à seconder maman et élever tout ce petit monde, ça n'a pas toujours été facile, en ces temps il n'y avait rien de moderne. Nous n'avions pas le gaz ni l'eau courante, nous devions aller chercher de l'eau à la pompe tout les matins pour notre consommation quotidienne.

Nos parents n'étaient pas intellectuels, n'ayant pas été beaucoup à l'école mais je leur suis reconnaissante de nous avoir éduqué dans le droit chemin, l'honnêteté et le respect.

Je me suis mariée, ayant eu trois enfants, j'étais bien occupée. Lorsqu'ils ont été plus grands, je me suis engagée à travailler à Fampoux et aussi chez les personnes âgées où j'ai trouvé beaucoup d'amitié et de peines lorsque malheureusement la maladie les avait emportés.

Maintenant, je suis à la retraite et ça se passe très bien, j'ai mes clubs où l'on se retrouve toujours avec plaisir, ma chorale, et n'oublions pas la médiathèque où il y a un très bon contact et de très beaux livres, c'est bon pour la mémoire, merci à tout le monde.

Je suis aussi bien entourée, famille, amis et voisins c'est un réconfort, que cela continue et n'oublions pas qu'à Fampoux il y a eu des centenaires, cela voudrait dire qu'il y fait bon vivre ? »

Propos recueilli par Sébastien CHAU, en service civique pour la mairie de Fampoux